

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 juin 2025**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 juin 2025 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 juin 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Martine BONNET à M. Philippe SALASC, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Robert SIEGEL.

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : MARCEL CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 3824 en date du 16 juin 2025 approuvant le compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement (EU) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 15 mai 2025 ;

CONSIDERANT que la section d'exploitation du compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement (EU) a été arrêtée avec un résultat de clôture de +307 972,08 € (excédent) et que la section d'investissement présente un résultat de clôture de +672 180,18 € (excédent),

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2024 s'élèvent à 0 € en dépenses d'investissement et 0 € en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation 2024 du budget annexe assainissement (EU) en report à la section d'exploitation du budget annexe assainissement (EU) au compte 002 en recette pour 672 180,18 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 3834

Publication le 17/06/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17/06/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250616-21977-DE-1-1

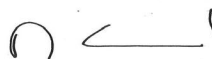
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

RESULTATS - BA ASSAINISSEMENT (EU)

FONCTIONNEMENT	2023	2024
Dépenses Mandatées	4 333 429,16 €	4 898 839,40 €
Recettes Réalisées	5 175 569,46 €	5 423 206,99 €
Résultat exercice	842 140,30 €	524 367,59 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (002)	-534 168,22 €	147 812,59 €
Solde exécution de fonctionnement	307 972,08 €	672 180,18 €
Résultat fct BA SPANC repris	-160 159,49 €	
Résultat de fonctionnement à affecter	147 812,59 €	672 180,18 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	5 507 156,75 €	3 198 699,79 €
Déficit-excédtt d'exécution exc N-1 (001)	3 400 738,44 €	393 061,33 €
Recettes réalisées	2 481 186,45 €	3 572 553,73 €
Solde d'exécution Investissement	374 768,14 €	766 915,27 €
Déficit-excédtt d'exécution BA SPANC repris	18 293,19 €	
Solde Investissement reporté (001)	393 061,33 €	766 915,27 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	0,00 €	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
Solde des reports		
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	0,00 €	0,00 €
------------------------------	---------------	---------------

Affectation au compte 1068	0,00 €	0,00 €
-----------------------------------	---------------	---------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	147 812,59 €	672 180,18 €
---	---------------------	---------------------